

CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 18 août 1969

Restricted
AS/Soc (21) PV 2
Or. angl.

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE



COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES ET DE LA SANTÉ

PROCES-VERBAL

de la réunion tenue du 30 juin au 2 juillet 1969 à Oslo

Présents :

MM.	BLENKINSOP, Président	Royaume-Uni
	WIKLUND, Vice-Président	Suède
	ABENS (pour M. Spautz)	Luxembourg
Mlle	BERGEGREN	Suède
MM.	BERTHET	Italie
	BOURGEOIS	France
Mme	DAL CANTON (pour M. Corti)	Italie
MM.	DE KEULENEIR (pour M. de Weert)	Belgique
	GABRIELE	Autriche
	GRUSSENMEYER	France
	GRUTTER	Suisse
	HANSEN Ove	Danemark
Mme	HERKLOTZ (pour M. Lemmrich)	Rép. Féd. d'Allemagne
M.	NAESHEIM	Norvège
Mme	PITZ-SAVELSBERG	Rép. Féd. d'Allemagne
M.	PORTHEINE	Pays-Bas
Dr.	SCHMIDT Horst	Rép. Féd. d'Allemagne
MM.	SCHMITT Robert (pour M. Dardel)	France
	TURKMEN	Turquie
Dame	Joan VICKERS	Royaume-Uni
MM.	WENK (pour M. Schaller)	Suisse
	ZALOGLU	Turquie
	ZANKL (pour M. Firnberg)	Autriche

14.810
01.221/215
TN 7414/EM

./.

Egalement présent :

M. TONCIC, futur Secrétaire Général

Observateurs :

MM. BRYM, .	Fédération Mondiale des Anciens Combattants
JOHNSON	Association des Inspecteurs de la Santé Publique
PONGHIS	Organisation Mondiale de la Santé
Dr. SOLLUND	Fédération Dentaire Internationale

Excusés :

MM. CLUSKEY	Irlande
ENGELS	Pays-Bas
MEYERS	Belgique
PACE	Malte
SALARI	Italie
SIGURJONSSON	Islande
Dr. SUMMERSKILL	Royaume-Uni

Le Président ouvre la séance à 10 heures.

Le Président exprime ses remerciements pour l'invitation du Ministre norvégien des Affaires étrangères de tenir cette réunion à Oslo. Il remercie M. Naesheim et M. Kristvik, Secrétaire de la Délégation parlementaire norvégienne au Conseil de l'Europe, pour leur aide dans l'organisation de ce séjour.

M. Naesheim souhaite la bienvenue à Oslo à la Commission et fournit quelques indications sur le programme de séjour de la Commission.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Tonic, futur Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, à M. Ponghis, Chef de la Section d'Hygiène du milieu du Bureau Régional de l'Europe de l'O.M.S., et à M. Johnson, Secrétaire de l'Association des Inspecteurs de la Santé Publique du Royaume-Uni. Il signale que M. Engels, Mme Firnberg, M. Meyers et M. Pace, se sont fait excuser.

./.

1. Ordre du jour

/AS/Soc (21) OJ 2/

A la demande des membres allemands de la Commission qui, en raison d'une session du Bundestag, ne peuvent assister à l'ensemble de la réunion, la Commission décide d'examiner les points 11, 12, 13 et 15 de l'ordre du jour dans l'après-midi du lundi 30 juin 1969.

Le projet d'ordre du jour, ainsi amendé, est adopté.

2. Procès-verbal

/AS/Soc (21) PV 1/

Le procès-verbal de la réunion tenue le 13 mai 1969 à Strasbourg est adopté.

3. Administration des systèmes d'hygiène du milieu

/AS/Soc (20) 30/

Dame Joan Vickers, Rapporteur, invite la Commission à se reporter à son avant-projet de rapport relatif à l'administration des systèmes d'hygiène du milieu (Doc. AS/Soc (20) 30). Ce rapport est consacré aux questions suivantes en matière d'hygiène du milieu : logement, inspection des denrées alimentaires, pollution de l'air, lutte contre le bruit, enlèvement et élimination des déchets, pollution de l'eau, conditions de travail, lutte contre les épidémies et structure de l'administration de l'hygiène du milieu dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Dame Joan Vickers déclare que les récents événements, tels que la pollution du Rhin, ont clairement témoigné de la nécessité de promouvoir l'hygiène du milieu. Elle remercie M. Johnson du précieux concours qu'il lui a apporté dans la préparation du projet de rapport.

M. Ponghis prononce un exposé sur la situation actuelle en matière d'administration de l'hygiène du milieu en Europe. (Le texte de cet exposé sera reproduit dans un document séparé).

M. Johnson affirme que l'hygiène du milieu constitue actuellement un sujet de préoccupation pour le monde entier. Le rapport sur l'administration de l'hygiène du milieu (Doc. AS/Soc (20) 30) recouvre plusieurs problèmes urgents, tels que la protection des denrées alimentaires, la lutte contre le bruit et la pollution de l'eau. Toutefois, en raison de leur corrélation étroite, les problèmes d'hygiène du milieu doivent être abordés globalement. Par exemple, un problème de déchets

./...

solides pourrait être résolu par l'incinération des déchets, mais cette dernière créerait un problème de pollution de l'air.

M. Johnson cite plusieurs autres exemples dénotant l'urgence qu'il y a à considérer l'hygiène du milieu comme un "problème global".

M. Johnson signale à la Commission qu'à sa réunion de juin 1969, le Comité d'Experts de l'O.M.S. de la planification, l'organisation et l'administration des programmes nationaux d'hygiène du milieu a souligné la nécessité de créer des services d'inspection. Ces services seraient chargés de procéder à une étude constante du milieu sous tous ses aspects et d'appeler l'attention sur les imperfections auxquelles il conviendrait de remédier. Un tel service d'inspection serait entièrement distinct des autres organismes consacrant leurs activités à l'hygiène du milieu. Ces services se préoccuperaient essentiellement de la prévention des dangers pour la santé. M. Johnson estime que la coopération internationale en matière d'hygiène du milieu est relativement difficile, en raison des nombreuses différences qui existent entre les administrations nationales des systèmes d'hygiène du milieu. Il existe un besoin notable d'accord entre les pays européens sur les principes de l'administration de l'hygiène du milieu. Le Conseil de l'Europe pourrait assumer un important rôle dans l'incitation de ses Etats membres à harmoniser leurs administrations d'hygiène du milieu sur la base de ces principes.

Le Président remercie M. Ponghis et M. Johnson de leurs intéressants exposés sur l'hygiène du milieu.

Mme Dal Canton souligne l'importance qui s'attache à l'échange entre les Etats membres du Conseil de l'Europe d'informations sur les différents systèmes nationaux d'hygiène du milieu. Ces échanges permettraient à certains pays de moderniser leur administration de l'hygiène du milieu en s'inspirant de l'exemple des pays les plus avancés dans ce domaine.

Le Dr Schmidt estime que le meilleur moyen de promouvoir l'hygiène du milieu est de développer la législation correspondante et d'augmenter les crédits pour les services d'hygiène du milieu. Il signale à la Commission qu'en République fédérale d'Allemagne, des problèmes tels que la pollution de l'eau et de l'air sont du ressort des gouvernements des "Länder".

M. Gabriele mentionne qu'en Autriche la responsabilité pour les questions d'hygiène du milieu est répartie entre plusieurs ministères.

M. Grutter estime que les questions d'hygiène du milieu doivent être abordées dans leur totalité. Il exprime son inquiétude au sujet des dégâts causés par le bruit, la pollution de l'eau et de l'air. Pour empêcher ces dégâts, les prévisions à long terme en matière d'hygiène du milieu doivent être considérablement améliorées.

Mme Pitz-Savelsberg demande s'il existe un "tableau synoptique" européen de la législation en matière d'hygiène du milieu.

M. Ponghis répond que l'O.M.S. a publié une brochure sur la législation en matière d'hygiène du milieu dans les Etats membres de l'O.M.S. L'O.M.S. a aussi sorti un bulletin intitulé "Recueil international de Législation sanitaire", fournissant des informations sur les lois nouvelles adoptées dans divers pays en matière d'hygiène du milieu. D'autre part, le Bureau Régional de l'Europe de l'O.M.S. a adressé un questionnaire aux Gouvernements européens, en vue de la préparation d'un Séminaire de l'O.M.S. sur les services de santé publique, tenu en 1964. Toutefois, huit Gouvernements européens ont répondu à ce questionnaire, ce qui est peu.

M. Berthet appelle l'attention sur l'importance qui s'attache à inclure l'enseignement d'habitudes de propreté dans le programme des écoles primaires.

Au cours du débat sur l'administration de l'hygiène du milieu, la Commission entend un exposé du Dr Karl Evang, Directeur général de la Santé en Norvège, sur les Services norvégiens d'hygiène du milieu, suivi d'un bref échange de vues auquel participent M. Johnson, M. Toncic, Dame Joan Vickers, le Président, et M. Zankl. (Le texte intégral de l'exposé du Dr Evang sera reproduit dans un document séparé).

Le Président remercie le Dr. Evang de son intéressant exposé.

En vue de la préparation de la version définitive du rapport relatif à l'administration des systèmes d'hygiène du milieu, le Président propose que M. Johnson soit autorisé à prendre contact avec différentes autorités responsables des questions d'hygiène du milieu dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et, au besoin, à effectuer certains déplacements à cette fin.

Il en est ainsi décidé.

A la fin du débat sur l'hygiène du milieu, le Président donne lecture du texte d'un avant-projet de recommandation relatif à l'administration des systèmes d'hygiène du milieu, proposé par le Rapporteur, Dame Joan Vickers, le Président et M. Johnson. Il précise que ce texte sera distribué aux membres sous forme de document de Commission, avant la prochaine réunion qui aura lieu le 5 septembre 1969.

./.

4. Protection des mineurs contre les mauvais traitements

/AS/Soc (20) 22
AS/Soc (20) 277

Dame Joan Vickers demande à la Commission de se reporter au Document AS/Soc (20) 27, qui contient l'avant-projet de recommandation sur la protection des mineurs contre les mauvais traitements. Elle considère que les mauvais traitements des enfants sont le plus souvent dus à l'alcoolisme et aux mauvaises conditions de logement et qu'ils sont plus aisément susceptibles de se produire dans les familles nombreuses. Les enfants maltraités d'immigrants se trouvent dans une situation particulièrement défavorable, puisqu'ils n'ont aucun parent qui pourrait s'en occuper.

Dame Joan Vickers souligne l'importance qui s'attache à l'obligation, qui existe dans certains pays, de déclarer une naissance dans les 36 heures. Cette procédure permet au médecin d'état-civil compétent de déléguer immédiatement une personne sur place après la naissance, pour s'assurer que l'enfant ou sa famille ne court aucun risque.

M. Wenk fait remarquer que les enfants retirés à leurs parents ne sont généralement pas heureux dans les institutions où ils sont placés et que, par conséquent, cette procédure ne devrait être utilisée qu'en dernier ressort.

Dame Joan Vickers est du même avis. A cet égard, elle demande à la Commission de se reporter au paragraphe 29 de l'exposé des motifs de son rapport sur la protection des mineurs contre les mauvais traitements, dans lequel il est souligné que les services sociaux devraient disposer d'un nombre suffisant d'assistantes sociales et d'assistants sociaux pour aider les familles avec des enfants dont on craint qu'ils soient maltraités par les parents.

Finalement, le Président met aux voix l'avant-projet de recommandation sur la protection des mineurs contre les mauvais traitements.

Sur la suggestion de M. Wiklund, la Commission décide d'ajouter au paragraphe 9 g) de l'avant-projet de recommandation, après les mots "registres centraux", le mot "confidentiels".

La Commission adopte alors à l'unanimité l'avant-projet de recommandation, ainsi amendé, sur la protection des mineurs contre les mauvais traitements, étant entendu, que si la nécessité en apparaissait, le texte pourrait être amendé à la prochaine réunion de la Commission, le 5 septembre 1969.

./.

5. Situation de la population tzigane en Europe

AS/Soc (21) 17

M. Wiklund, Rapporteur, prononce un bref exposé sur son avant-projet de rapport sur la situation des tziganes et autres nomades en Europe, dans lequel il résume le contenu de son rapport. Il fait remarquer que les problèmes les plus graves auxquels les tziganes se trouvent confrontés actuellement ont trait à la pénurie notable de terrains adéquats pour le stationnement des caravanes et à l'absence de possibilités d'éducation pour leurs enfants. M. Wiklund signale qu'il soumettra un projet de recommandation sur la situation des tziganes et autres nomades en Europe à la prochaine réunion de la Commission, le 5 septembre 1969. Ce projet de recommandation portera sur les points suivants : la mise à la disposition des tziganes de terrains correctement aménagés pour les caravanes et, à un stade ultérieur, de logements, l'amélioration des possibilités d'éducation pour les enfants des familles nomades, la mise sur pied de plans de formation professionnelle pour les tziganes adultes, l'amélioration des services médicaux et sociaux pour les tziganes et la création d'organismes nationaux chargés d'élaborer des projets pour l'amélioration de la situation des tziganes. Ces organismes se composeraient de représentants des communautés tziganes, des gouvernements et des institutions de prévoyance manifestant de l'intérêt pour la situation des tziganes.

M. Johnson informe la Commission qu'au Royaume-Uni, une nouvelle loi sur les lieux de camping (Caravan Sites Act) a été adoptée en 1969. Toutefois, la deuxième partie de cette loi, relative aux campements des tziganes n'est pas encore entrée en vigueur en raison des difficultés financières actuelles au Royaume-Uni. Aux termes de cette loi, il incombe aux autorités locales d'aménager des lieux de camping. M. Johnson informe la Commission que l'Association des Inspecteurs de la Santé publique du Royaume-Uni a préparé une note contenant une liste de recommandations relatives aux installations sanitaires et autres équipements des terrains de camping. Il se déclare prêt à mettre cette liste à la disposition de la Commission.

M. Wiklund remercie M. Johnson de sa collaboration et signale qu'il annexera cette liste à son rapport.

M. Grussenmeyer considère qu'il est extrêmement urgent de prévoir de meilleures possibilités de formation professionnelle pour les tziganes, étant donné qu'actuellement il leur est très difficile de trouver un emploi adéquat dans leurs métiers traditionnels.

./.

M. Zankl signale à la Commission qu'au Burgenland, en Autriche, de nombreuses familles tziganes se sont installées dans des maisons. La raison en est qu'après la guerre, dans cette partie de l'Autriche, les familles tziganes ne pouvaient percevoir des indemnités de guerre que si elles étaient prêtes à s'installer dans des maisons.

M. De Keuleneir estime qu'un programme de logements pour les tziganes aura plus de chances d'aboutir lorsqu'ils auront bénéficié d'une instruction et formation professionnelle améliorées.

M. Wiklund signale à la Commission qu'en Suède un programme coûteux a été mis sur pied, visant à améliorer la situation des tziganes. A la suite de ce programme, les tziganes ne s'opposent plus à leur installation dans des maisons.

M. Johnson mentionne qu'au Royaume-Uni très peu de familles tziganes ont accepté de s'installer dans des maisons. Il estime que, dans un premier temps, ils devraient s'habituer à séjourner sur des terrains de camping correctement équipés, donnant ainsi à leurs enfants la possibilité de fréquenter régulièrement l'école. A un stade ultérieur, étant plus instruits, ils pourraient se montrer plus enclins à vivre dans des maisons.

6. La crise de la société européenne

/AS/Soc (20) 267

Le Président mentionne que la Commission de la Culture et de l'Education présentera le rapport principal pour le débat sur la jeunesse à la session de septembre 1969 de l'Assemblée.

Il est prévu que la Commission des Questions sociales et de la Santé présente un rapport succinct traitant des problèmes particuliers qui se posent aux jeunes, sauf dans l'industrie.

Etant donné que le Rapporteur, M. Meyers, n'est pas en mesure d'assister à la réunion pour présenter le plan de son rapport et, en raison de l'importance que revêt cette question, le Président propose de désigner provisoirement M. Berthet pour remplacer M. Meyers dans ses fonctions de Rapporteur, sous réserve que ce dernier soit d'accord.

Il en est ainsi décidé.

./.

Dame Joan Vickers estime que le chômage constitue le problème le plus grave auquel se trouvent confrontés les jeunes travailleurs. Il semble que, pour bon nombre d'entre eux, l'orientation professionnelle soit insuffisante.

M. Naesheim considère qu'en plus de l'orientation professionnelle, une attention accrue devrait être accordée à l'orientation des écoliers dans le choix du type d'établissement qui leur convient.

M. De Keuleneir déclare qu'il importerait aussi que la Commission examine la façon dont les jeunes organisent leurs loisirs.

Le Président répond que cette question sera vraisemblablement incluse dans le rapport sur la jeunesse qui sera présenté par la Commission de la Culture et de l'Education. Il informe la Commission que l'examen du projet de rapport sur les problèmes des jeunes travailleurs est prévu pour sa prochaine réunion, le 5 septembre 1969. Ce rapport traitera des points suivants : chômage des jeunes travailleurs, orientation professionnelle, formation professionnelle, participation, rapport entre les jeunes travailleurs et les syndicats et sécurité et santé des jeunes travailleurs.

7. 4ème Séminaire sur le Service Volontaire International

(Rec. 553 et Rés. 4077)

M. Wiklund rend brièvement compte de la réunion du Comité de la Conférence Régionale du Service Volontaire International (CRSVI), tenue les 6 et 7 juin à Vienne. A cette réunion, le Comité de la CRSVI a consacré un débat à la convocation par l'Assemblée d'un 4ème séminaire pour l'automne 1970. Ce séminaire ne pourrait, toutefois, avoir lieu qu'à condition que le Comité des Ministres accorde des crédits à cette fin, comme proposé au paragraphe 12 de la Recommandation 553.

M. Wiklund mentionne que le Comité de la CRSVI a décidé de poursuivre la préparation du 4ème séminaire - en étroite collaboration avec le Secrétariat du Conseil de l'Europe - étant entendu que la convocation du 4ème séminaire est subordonnée à l'approbation du Comité des Ministres, qui doit en principe prendre une décision à ce sujet au mois de septembre prochain. Le Comité de la CRSVI a adopté le thème suivant pour le 4ème séminaire : "Mobilisation des ressources humaines pour le développement économique et social". Le sous-titre correspondant serait : "Deuxième décennie du développement : Coopération des organisations intergouvernementales, gouvernementales et bénévoles ainsi que des syndicats, coopératives et de l'industrie avec les pays en voie de développement".

./.

Après avoir fourni à la Commission quelques indications complémentaires sur l'organisation du 4ème Séminaire, M. Wiklund signale qu'il soumettra à la Commission un projet de rapport sur la convocation d'un 4ème Séminaire sur le Service Volontaire International à la fin de cette année. Il est prévu que ce rapport soit examiné par l'Assemblée à sa session de janvier 1970.

8. Questions odontologiques

/Doc. 2399 Rév.7

M. Wenk, Rapporteur, informe la Commission qu'il a contacté différents experts odontologiques dans le but de recueillir des informations sur des méthodes perfectionnées pour la prévention des affections dentaires. Il semble qu'une prévention étendue de la carie dentaire serait possible actuellement grâce à des méthodes modernes de traitement dentaire. Il appartiendrait aux politiciens d'aider les experts odontologiques à mettre en oeuvre leurs projets visant à combattre les affections dentaires.

Le Dr Sollund signale que la Fédération Dentaire Internationale est très favorable à la désignation d'experts odontologiques attachés au Comité européen de Santé publique. Les raisons de cette attitude sont exposées dans une note présentée par M. Colin Davis au nom de la Fédération. M. Sollund cite l'extrait suivant de cette note :

"Les affections dentaires chez les enfants européens ont atteint des proportions considérables. Il existe un nombre considérable d'enfants condamnés à subir les conséquences de la négligence. Les services de traitement dentaire sont insuffisants pour s'en occuper et des méthodes de contrôle étendues sont requises pour réduire l'incidence des affections dentaires."

Le Dr. Sollund déclare que les affections dentaires constituent une maladie des masses, et que les mesures les plus susceptibles d'être efficaces relèvent dans une large mesure du domaine des activités de santé publique. Les mesures les plus urgentes concernent la fluorisation de l'eau, que les experts qualifient de simple, sûre et peu coûteuse ; la recherche de l'influence du régime alimentaire dans l'apparition de la carie dentaire ; l'initiation à l'hygiène dentaire, se fondant sur l'enseignement de bonnes habitudes alimentaires et d'hygiène buccale aux mères et enfants et le plein usage des mass media pour renseigner le public sur les affections dentaires.

./.

Le Dr. Sollund exprime l'espoir que les efforts accomplis par le Conseil de l'Europe aboutiront à des mesures efficaces contre les affections dentaires.

Le Président remercie le Dr. Sollund de son intéressant exposé. Il est aussi d'avis qu'il faudrait procéder à la fluorisation de l'eau. Toutefois, il s'agit là d'une mesure controversée, de l'utilité de laquelle il n'est pas toujours facile de convaincre le public et les autorités compétentes.

9. Stupéfiants et problèmes causés par les progrès de la toxicomanie

Mlle Bergegren, Rapporteur, signale que le Sous-comité gouvernemental sur les aspects pénaux des stupéfiants et de la toxicomanie a récemment commencé ses travaux. Elle estime qu'en suivant les travaux du Sous-comité gouvernemental pendant un certain temps, la Commission des Questions sociales et de la Santé serait plus aisément en mesure de décider d'une action ultérieure à entreprendre en ce qui concerne l'étude de la toxicomanie. Mlle Bergegren informe la Commission de certaines mesures prises en Suède contre la toxicomanie. Le Parlement suédois a récemment adopté une loi prévoyant de lourdes sanctions pénales pour le trafic des stupéfiants. Cette loi donne aussi à la police des possibilités étendues (par exemple l'interception de conversations téléphoniques) pour agir contre les trafiquants de stupéfiants.

Mlle Bergegren affirme que, bien qu'elle doute de l'effet préventif de lourdes sanctions, il est probable que les jeunes toxicomanes soient effrayés par la menace des peines rigoureuses frappant le trafic des stupéfiants. Il semble que la consommation de stupéfiants ait diminué depuis l'adoption de la nouvelle loi. Il a été recommandé aux autorités municipales en Suède de développer les facilités pour le traitement des toxicomanes. On espère que ces mesures combinées avec une meilleure information du public, et notamment des écoliers, sur les dangers de la toxicomanie, se révéleront efficaces.

Le Président informe la Commission qu'à sa réunion de juin 1969, le Sous-comité gouvernemental sur les aspects pénaux des stupéfiants et de la toxicomanie a décidé d'adopter le plan suivant pour une étude de la toxicomanie.

- (a) Etude (catalogue et évaluation) du comportement illégal lié aux stupéfiants sous contrôle ou dont le contrôle est envisagé en raison de leurs propriétés engendrant la dépendance, dans le cadre des législations nationales en Europe et du droit international ;

- (b) Etude des sanctions existantes, de leur efficacité et de leur utilité ; étude d'autres types de sanctions possibles et de mesures de remplacement ;
- (c) Etude des organismes de contrôle et de la coopération à l'échelon européen ;
- (d) Etude de la politique pratiquée à l'égard des toxicomanes (aspects sociaux et criminologiques) ; examen critique des différentes possibilités de protection sociale contre l'usage de stupéfiants (mesures d'éducation et d'information) et traitement des toxicomanes (mesures pénales, post-pénales, ou socio-thérapeutiques) ;
- (e) Elaboration d'un projet de résolution et de l'exposé des motifs correspondant.

Dans une prochaine étape, le Sous-comité gouvernemental envisage de cataloguer l'ensemble des dispositions légales relatives aux stupéfiants. Il consacrera une discussion à cette question en novembre 1969.

Le Président informe aussi la Commission que le Conseil de l'Europe a octroyé une bourse médicale à trois chercheurs d'Autriche, de Norvège et de Turquie, pour entreprendre des recherches sur les "Récents développements de la toxicomanie et santé publique".

Il suggère que la Commission suive de près les différentes activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la toxicomanie, dans le but de préparer un rapport sur cette question n'englobant que les aspects qui n'ont pas encore été examinés dans les études mentionnées ci-dessus. Il considère que la Commission devrait en particulier examiner les facteurs sociaux qui contribuent à la toxicomanie.

M. Gabriele signale à la Commission qu'en Autriche une Loi sur la toxicomanie a été adoptée en 1951. Les infractions à cette loi sont passibles d'une peine de prison de dix ans au maximum et, en outre, d'une amende d'un montant maximum de 225.000 schillings autrichiens.

Les Services de la Sûreté de Vienne ont constitué une section spéciale pour les toxicomanes et trafiquants de stupéfiants. D'autre part, le Ministère des Affaires sociales a créé un bureau spécial chargé du contrôle de la toxicomanie et du trafic des stupéfiants.

En automne 1968, un séminaire spécial a été organisé pour des fonctionnaires, et notamment des fonctionnaires de la police et des douanes s'occupant de questions de toxicomanie, afin de leur dispenser des connaissances professionnelles en la matière.

Mme Dal Canton invite les membres de la Commission à inciter leurs gouvernements à activer l'adoption d'une législation appropriée sur la toxicomanie.

M. De Keuleneir informe la Commission que la Belgique a ratifié la Convention unique sur les Stupéfiants de 1961 des Nations Unies. Il appelle l'attention sur le fait que de nombreux produits pharmaceutiques altèrent la santé ou ont des effets narcotiques. La vente de ces produits devrait, par conséquent, être interdite.

10. Conservation des eaux et lutte contre la pollution de l'air

/Doc.23407

Le Président rappelle à la Commission que cette question a été renvoyée à la Commission de l'Aménagement du territoire et des Pouvoirs locaux pour étude détaillée et à la Commission des Questions sociales et de la Santé pour avis. Il informe la Commission que la Commission de l'Aménagement du territoire et des Pouvoirs locaux se propose de soumettre son rapport sur ce problème en 1970.

Le Président fait remarquer que ce rapport pourrait en partie faire double emploi avec celui sur l'administration des systèmes d'hygiène du milieu à soumettre par la Commission à l'Assemblée en septembre prochain. Il propose, par conséquent, de contacter le Président de la Commission de l'Aménagement du territoire et des Pouvoirs locaux pour discuter de cette question.

Il en est ainsi décidé.

Finalement la Commission nomme Dame Joan Vickers Rapporteur pour la conservation des eaux et la pollution de l'air.

11. Deuxième Colloque de parlementaires spécialistes en matière de santé publique

Le Président rappelle à la Commission que par la Directive 250 (1966) elle a été chargée d'examiner la possibilité de convoquer un deuxième Colloque de parlementaires spécialistes en matière de santé publique de même nature que le colloque tenu en mai 1966 à Berlin, et qui serait consacré à des questions d'actualité dans le domaine de la santé publique en Europe. Le Président propose que la Commission choisisse comme thème pour le Colloque l'administration des systèmes d'hygiène du milieu. Des parlementaires spécialistes en matière de santé publique, ainsi que des hauts fonctionnaires et experts responsables pour les questions d'hygiène

du milieu, pourraient être invités à assister à ce Colloque. Le Président propose aussi que le Colloque ait lieu en 1971 et qu'en vue de sa préparation, les membres de la Commission recueillent le plus d'informations possible sur l'administration de l'hygiène du milieu dans leurs pays respectifs.

Il en est ainsi décidé.

Le Dr Schmidt considère que "l'hygiène du milieu" constitue un thème trop vaste pour le Colloque. Il suggère de ne discuter au Colloque que de quelques questions précises. L'une de ces questions pourrait être le développement des services d'hygiène préventive. A cet égard, il fournit quelques informations visant à illustrer la nécessité croissante de créer des services d'hygiène préventive. Ainsi, aux Etats-Unis, il est estimé qu'en l'an 2.000, 75 % des activités des services médicaux s'accompliront dans le domaine de la prévention des maladies.

Le Président considère qu'il est préférable de procéder au Colloque à un échange de vue sur un sujet important, que la Commission a déjà étudié auparavant, ce qui faciliterait les discussions. Il lui semble, par conséquent, que l'administration des systèmes d'hygiène du milieu constituerait un thème qui conviendrait parfaitement pour le Colloque, d'autant plus que cette questions suscite actuellement un intérêt général.

Le Président estime qu'il serait préférable d'examiner la question des services d'hygiène préventive dans une étude séparée. Si les membres de l'Assemblée acceptaient de signer une proposition de recommandation à ce sujet, on pourrait escompter son renvoi à la Commission.

12. Programme d'activités de la Commission

Le Président propose de supprimer les points suivants du Programme d'activités de la Commission.

- Point N° 1 Rapports entre les syndicats et les animateurs de groupes de loisir
- Point N° 2 L'exercice de la médecine non traditionnelle
- Point N° 3 Institution d'une carte d'identité médicale
- Point N° 4 Etablissement d'un carnet international de santé et d'examens médicaux périodiques pour les travailleurs migrants
- Point N° 7 Plan européen d'étalement des vacances.

Cette suppression est motivée par le fait que peu de progrès peuvent être escomptés d'une action nouvelle en ce qui concerne ces questions.

./.

Le Dr Schmidt demande si la Commission pourrait étudier la question des services d'hygiène préventive en liaison avec celle de la carte d'identité médicale.

Le Président propose que cette suggestion fasse l'objet d'un nouvel examen à une prochaine réunion et que, pour l'instant, le point N° 3 soit maintenu au Programme d'activités de la Commission.

Finalement, la Commission décide de supprimer les points N° 1, 2, 4 et 7 du Programme d'activités de la Commission.

En ce qui concerne le point N° 16, les "Problèmes économiques européens", le Président rappelle à la Commission qu'à sa réunion du 17 mars 1969, elle a décidé de traiter dans le rapport sur les Problèmes économiques européens les questions suivantes : harmonisation des règlements et de la législation dans les domaines de la sécurité sociale, des allocations familiales, des indemnités de licenciement et de l'organisation industrielle.

Il suggère que le Rapporteur, M. Naesheim, et lui-même entreprennent quelques missions dans les Etats membres du Conseil de l'Europe dans le but de recueillir des informations sur ces questions.

Il en est ainsi décidé.

13. Statut consultatif

(a) Mouvement mondial des mères

/Doc. 2478/

Le Président rappelle à la Commission que, pour la seconde fois, le Bureau a renvoyé à la Commission la demande de statut consultatif présentée par le Mouvement mondial des mères. Cette demande a été renvoyée à la Commission pour la première fois le 24 avril 1967. Le 1er juillet 1968, la Commission a adopté à l'unanimité un Avis (Doc. 2478) sur la demande de statut consultatif présentée par le Mouvement mondial des mères, contenant les raisons pour lesquelles il convenait de rejeter cette demande. Le 13 décembre 1968, la Commission permanente - après avoir pris connaissance de cet avis - a refusé l'octroi du statut consultatif au Mouvement mondial des mères. Toutefois, à leur 179ème réunion en avril, les Délégués des Ministres ont décidé de renvoyer une nouvelle fois cette demande à l'Assemblée en vue de son réexamen.

Le Président fait remarquer qu'il ne semble pas qu'il y ait de raisons pour que la Commission change d'avis sur cette question, et propose d'en informer le Président de l'Assemblée.

./.

Il en est ainsi décidé.

(b) Conseil International des femmes social-démocrates

La Commission nomme M. Gabriele Rapporteur pour cette question.

(c) Fédération internationale de camping et de caravanning (FICC)

M. Portheine Rapporteur, signale à la Commission que la F.I.C.C. a été récemment réorganisée et que, de ce fait, cette organisation n'a pas encore été en mesure de lui communiquer les informations complémentaires demandées. Il signale aussi à la Commission que, par l'intermédiaire d'un Comité de liaison, la F.I.C.C. a établi une coopération fructueuse avec la Fédération internationale de l'Automobile et l'Union internationale des Organismes officiels de tourisme. Il considère que la demande de statut consultatif présentée par la F.I.C.C. devrait être examinée, compte tenu de cette coopération. M. Portheine espère soumettre un projet d'avis sur cette question à la fin de 1969.

14. Questions diverses

Recherche de personnes disparues

M. Wiklund, Rapporteur, considère qu'il serait utile de rendre visite aux services centraux de l'Interpol à Paris, afin de s'assurer de la mesure dans laquelle le Conseil de l'Europe pourrait utilement seconder les efforts de cette Organisation en ce qui concerne la recherche de personnes disparues.

En conséquence, la Commission autorise M. Wiklund à se rendre au siège de l'Interpol à Paris au courant de cette année.

Lutte contre le bruit causé par les avions

Dame Joan Vickers demande si le rapport de la Commission sur la lutte contre le bruit causé par les avions, adopté par l'Assemblée en septembre 1968, peut être imprimé.

Le Président répond qu'il demandera au Secrétariat de la Commission d'examiner cette possibilité.

./.

Fédération européenne pour les personnes âgées

Le Président signale à la Commission qu'à leur 181ème réunion, en juin, les Délégués des Ministres ont accordé le bénéfice du statut consultatif à la Fédération européenne pour les personnes âgées (EURAG). En septembre 1968, la Commission avait adopté un projet d'avis en faveur de l'octroi du statut consultatif à cette organisation.

Charte sociale européenne

M. Gabriele signale à la Commission que la Charte sociale européenne serait vraisemblablement ratifiée par le Parlement autrichien en juillet 1969.

Session de septembre 1969 de l'Assemblée

Le Président informe la Commission qu'à la session de septembre 1969 de l'Assemblée, le débat sur les questions sociales aura lieu le mardi 30 septembre 1969.

Dame Joan Vickers se demande s'il serait possible de prévoir à la Maison de l'Europe, pendant la session de septembre 1969 de l'Assemblée, la présentation de photographies et de graphiques illustrant les problèmes majeurs en matière d'hygiène du milieu.

Le Président répond qu'il demandera au Secrétariat de la Commission d'examiner la possibilité d'organiser une telle exposition.

15. Date et lieu des prochaines réunions

La Commission décide de tenir ses prochaines réunions le vendredi 5 septembre 1969 à Paris et le lundi 29 septembre 1969 à Strasbourg.

La séance est levée le mercredi 2 juillet 1969 à 11 heures.

Liste des décisions prises

La Commission a :

- approuvé le procès-verbal de la réunion tenue le 13 mai 1969 à Strasbourg ;
- entendu un exposé de M. Ponghis, Chef de la Section d'Hygiène du milieu du Bureau régional de l'Europe de l'O.M.S., sur la situation actuelle en matière d'administration de l'hygiène du milieu en Europe ;
- entendu un exposé sur l'hygiène du milieu de M. Johnson, Secrétaire de l'Association des Inspecteurs de la santé publique du Royaume-Uni ;
- entendu un exposé sur les Services norvégiens d'hygiène du milieu du Dr Karl Evang, Directeur de la Santé en Norvège ;
- autorisé M. Johnson à entreprendre certaines missions en vue de recueillir des informations sur l'administration des systèmes d'hygiène du milieu dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ;
- adopté à l'unanimité le projet de recommandation amendé sur la protection des mineurs contre les mauvais traitements ;
- entendu un exposé de M. Wiklund sur la situation de la population tzigane en Europe ;
- nommé provisoirement M. Berthet, Rapporteur pour les problèmes concernant les jeunes travailleurs ;
- entendu un compte rendu de M. Wiklund de la réunion du Comité de la Conférence Régionale sur le Service Volontaire International tenue les 6 et 7 juin 1969 à Vienne ;
- entendu un exposé du Dr. Sollund, représentant de la Fédération dentaire internationale, sur les mesures pour lutter contre les affections dentaires ;
- nommé Dame Joan Vickers, Rapporteur, pour la conservation des eaux et la pollution de l'air ;
- décidé d'organiser en 1971 un deuxième Colloque de parlementaires spécialistes en matière de santé publique, en vue de discuter de l'administration des systèmes d'hygiène du milieu dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ;

./.

- décidé de supprimer les points 1, 2, 4 et 7 du programme d'activités de la Commission ;
- autorisé le Président et M. Naesheim à entreprendre certaines missions en vue de recueillir des informations sur les questions à examiner dans le rapport de la Commission sur les Problèmes économiques européens ;
- chargé le Président d'informer le Président de l'Assemblée Consultative de la décision de la Commission de ne pas modifier son avis concernant la demande de statut consultatif présentée par le Mouvement mondial des mères ;
- nommé M. Gabriele Rapporteur pour la demande de statut consultatif présentée par le Conseil International des femmes social-démocrates ;
- autorisé M. Wiklund à se rendre à Paris en vue de consulter les services centraux de l'Interpol à propos de la question de la recherche de personnes disparues ;
- décidé de tenir ses prochaines réunions le vendredi 5 septembre à Paris et le lundi 29 septembre à Strasbourg.